

11/01/2024

SÉCURITÉ. A Cherbourg-en-Cotentin, la police aux frontières en est équipée pour déceler les intrusions des migrants

Les drones prennent leur envol sur la zone portuaire

C'EST LA NOUVELLE arme des unités de la police aux frontières. Depuis mardi, deux drones dédiés à la surveillance de la zone portuaire de Cherbourg-en-Cotentin sont opérationnels. Leur mise en service a été autorisée par la préfecture de la Manche pour une durée test de trois mois. Elle est strictement limitée à la zone frontalière de Cherbourg-en-Cotentin, avec la zone d'accès restreint (ZAR) et ses abords immédiats. Là où les migrants ont pour habitude d'évoluer.

« Nous surveillons également une partie du parking de la gare transatlantique, car nous enregistrons pas mal d'intrusions sur ce secteur, assure Loïc, un des deux télépilotes habilités et spécialement formés. Cela va nous permettre d'identifier les éventuelles failles de sûreté qu'il pourrait encore y avoir. »

Une vision d'aigle

Tout se fait dans le plus grand silence. Les drones sont équipés de caméras haute définition, pourvues de zooms puissants ainsi que de caméras thermiques capables de voir de jour comme de nuit. Ils peuvent décoller pratiquement de n'importe où et se maintenir longtemps en vol stationnaire.

« Nous évoluons en fonction de l'aérodynamisme pour faire le moins de bruit possible. Nous testons la réaction des goé-



→ Deux policiers cherbourgeois ont été formés spécialement pour ces missions de surveillance par drone.

lands sur les drones, qui n'apprécient pas cette présence nouvelle. Sur Paris, les drones sont équipés d'ultrasons pour effrayer tous les types de volatiles. »

Depuis les airs, en volant haut et loin, le drone offre une vue d'ensemble, une sorte de vision d'aigle, et permet de limiter les risques d'exposition des équipes au sol.

« Nos drones peuvent voler à une altitude de 120 mètres,

mais pour des impératifs opérationnels, nous pouvons déroger à la réglementation et aller plus loin et plus haut, explique le brigadier-chef Anthony, le second télépilote. Dès que nous notons une intrusion de migrants dans la ZAR ou tout mouvement suspect, nous pouvons alerter nos effectifs au sol pour les évincer. La vision thermique permet de déceler les sources de chaleur et de détecter des intrus beau-

coup plus rapidement au sein des infrastructures. Cela permet d'accéder à des endroits jusqu'à présent inaccessibles par véhicule, comme toute la zone des enrochements à proximité de la zone des Mielles, qui sont des caches courantes pour les migrants. »

Cette surveillance, qui permet de quadriller bien plus facilement une zone, ne sera pas permanente, mais aléatoire compte tenu de l'autonomie

du matériel et des conditions météorologiques.

« Nos drones ne peuvent pas voler lorsqu'il y a des rafales de vent de plus de 70 km/h. De même, ils ne sont pas étanches et ne peuvent donc décoller par temps de pluie. Nous disposons de deux drones de la marque DJI (7 000 euros pièce) et d'une douzaine de batteries de 30 minutes rechargeables pour assurer nos missions. »

Bien sûr, l'utilisation des

drones ne se limitera pas à la surveillance de la zone portuaire de Cherbourg. À moyen terme, les policiers aux frontières pourraient être amenés à faire usage de leurs drones pour la prévention des atteintes aux biens et aux personnes, pour la sécurité des rassemblements sur la voie publique ou en soutien d'opérations de police judiciaire, la lutte contre les trafics de stupéfiants notamment, ou des opérations de maintien de l'ordre lors de grands événements.

D'autres utilisations à moyen terme

« Ils prendront sans doute part à la sécurisation des sites des Jeux olympiques, aux manifestations dans le cadre du 80^e anniversaire du Débarquement ou encore aux missions de surveillance sur le parcours de la Flamme olympique, explique le commandant divisionnaire Hugues Toulliou, de la direction interdépartementale de la police aux frontières de Cherbourg. La prévention d'actes de terrorisme, la régulation des flux de transports et le secours aux personnes figurent également parmi les autres situations où les policiers pourront employer ces petits aéronefs. Par exemple, nous pourrions prêter main-forte lors de recherches de personnes disparues. »

Ludovic AMELINE

Une présence migratoire qui s'intensifie



→ La police aux frontières a constaté une hausse du nombre de migrants depuis cet été à Cherbourg.

LA PRESSION est moins importante à Cherbourg que dans le détroit du Pas-de-Calais, où la fréquence des ferries et la proximité du tunnel sous la Manche constituent des aspirateurs à migrants, mais nécessite une vigilance constante. La sécurisation du port normand en 2007 a considérablement réduit la pression : outre la vidéosurveillance, les contrôles renforcés et le rehaussement de 4 mètres des clôtures d'enceinte ont eu leur petit effet.

Mais la volonté des migrants de rejoindre l'Angleterre ou l'Ir-

lande coûte que coûte ne faiblit pas pour autant. « Sur Cherbourg, nous faisons principalement face à une population afghane qui tente chaque jour d'entrer dans le port et de se dissimuler dans une des nombreuses remorques stationnées sur les parkings. Cela s'était calmé avec les travaux, mais nous en avons encore. Nous constatons d'ailleurs une recrudescence depuis la fin d'année, reconnaît le commandant divisionnaire Hugues Toulliou. Leur nombre a sensiblement augmenté depuis l'été. Ces migrants sont princi-

palement regroupés dans le camp situé dans le quartier du Maupas. Ils sont prêts à prendre tous les risques pour passer en Angleterre. Nous en avons compté près de 80, alors que cet été, nous n'avions presque plus personne. Récemment, nous avons eu aussi des Subsahariens qui tentaient de passer la frontière avec de faux documents. »

Interrogée sur l'arrivée des drones pour compléter le dispositif de surveillance de la ZAR du terminal transmanche, l'association Itinérance n'a pas souhaité faire de commentaire.

« Nous entrons dans une nouvelle ère »

LES DEUX TÉLÉPILOTES rencontrés mardi aux abords du terminal transmanche ont passé leur certificat d'aptitude théorique auprès de la direction de l'aviation civile et suivi une formation de quinze jours en structure police.

« Nous nous sommes rendus pour la formation initiale pratique à Nîmes et, pour finaliser notre cursus, nous avons passé trois jours au port de Calais, où la pression migratoire est toujours très forte. Cela a été très formateur pour nous, assure le brigadier-chef Anthony, affecté depuis 2007 à la police aux frontières de Cherbourg. Cela nous a permis de découvrir un environnement différent et de développer notre capacité à nous adapter à une autre configuration. »

Le télépilote a appris le maniement du quadricoptère et les règles strictes à respecter, notamment pour la sécurité pour les tiers.

« Je n'avais jamais touché un drone avant ma formation, reconnaît ce brigadier-chef de 40 ans. Au début, on a une légère appréhension de crasher le drone, d'abîmer le matériel. Mais c'est un stress que l'on



→ Le drone offre des images de qualité aux télépilotes, qui peuvent ainsi rapidement identifier un intrus.

apprend très vite à maîtriser. On nous livre une certaine méthodologie pour faire évoluer le drone en toute sécurité. À cela s'ajoutent quelques conseils pratiques pour mener à bien nos opérations de surveillance, en toute discrétion. Avant chaque vol, nous mesurons également les risques opérationnels auxquels nous pouvons être confrontés. »

Les deux policiers ont aussi été formés à la lutte anti-drone. Ils disposent de fusil brouilleur contre la très grande majorité des drones commercialisés.

Les deux télépilotes voient dans cette nouvelle spécialité une formidable évolution de carrière : « Même si nous continuons comme nos collègues à réaliser des contrôles sur le terrain, être télépilote nous offre un second souffle. On va pouvoir varier nos missions. J'étais attiré par ce côté nouvelles technologies. Avec les drones, on entre dans une nouvelle ère. Et il ne faut pas se priver de ces moyens qui facilitent notre quotidien. »

L.A.